

PRINCIPAUX AXES DE LA PLATE FORME REVENDICATIVE DU COLLECTIF DU 5 FEVRIER 2009 CONTRE LA VIE CHERE ET POUR L'EMPLOI

Baisse des prix de première nécessité

Baisse des prix sur 100 familles de produits de première nécessité.

Suppression de la TVA sur tous les produits alimentaires.

Double affichage des prix par rapport à la production locale.

Baisse des prix des services

Eau, gaz, électricité, loyer, alignement APL national, téléphonie, internet, véhicules et pièces détachées, service postaux, matériaux de construction, etc.

Matériel informatique et consommables.

Baisse des frais bancaires.

Baisse des marges sur les produits locaux.

Baisse des prix du transport de marchandises.

Transport de passagers (terrestre, aérien et maritime).

Gratuité du transport terrestre pour : chômeurs, et handicapés.

Transport à tarif préférentiel pour les jeunes, étudiants et retraités.

Baisse du prix du carburant, détaxe du carburant à usage professionnel.

Contrôle de la formation des prix

Mise en place d'un observatoire des prix,

Renforcement du service de répression des fraudes.

Respect des dispositions de l'article L 410-2 du Code du Commerce contre les situations de monopole.

Le double affichage des prix des produits issus de la production locale.

Salaires et revenus

Augmentation des salaires et des minima sociaux.

Augmentation des bas revenus de 354 € net pour :

- Les salariés du Privé et du Public.
- Les retraités.
- Les bénéficiaires des minima sociaux

Intégration de la prime de vie chère et de toutes les primes pour le calcul de la retraite.

Versement, aux agriculteurs concernés, de la totalité des aides ICHN (Indemnités Compensatoires de Handicap Naturel) et MAE (Mesure Agro-environnementale) dues au titre des années 2007 et 2008.

Mise en place de la retraite complémentaire pour les ouvriers agricoles.

Actions pour l'amélioration du pouvoir d'achat des parents et le renforcement de la culture des jeunes Martiniquais.

Mise à disposition dans les établissements de livres et fournitures scolaires pour tous les élèves.

Prix plafond du repas scolaire.

Gratuité des musées pour les élèves et étudiants.

Carte de réductions pour les étudiants, notamment dans les librairies et autres lieux de culture.

Révision du barème d'attribution de bourses et de prêts pour les familles ayant des enfants étudiants.

Mise en place d'un transport public terrestre et maritime cohérent sur l'ensemble du territoire.

Education

Mise en place immédiate d'un moratoire de 5 ans sur le nouveau mode de recrutement. Les candidats devront justifier d'intérêts moraux et matériels ou de 5 années consécutives sur le territoire.

Mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement dans chaque discipline d'enseignement, dans chaque secteur, (éducation et culture)

Accompagnements financiers par l'Etat de l'Université des Antilles-Guyane pour une mise en place satisfaisante de la réforme de la formation des « enseignants ».

Création d'une unité de formation et de recherche des Sciences et Techniques des activités physiques et sportives (UFR STAPS) à l'UAG Martinique.

Mise en place d'un véritable plan de titularisation de 5 ans pour les enseignants et les non enseignants, y compris ceux de l'UAG, dès la rentrée 2009 afin qu'ils intègrent la fonction publique.

Transformation des emplois de non titulaires (enseignants et non-enseignants) en emplois stables et statutaires par un concours interne déconcentré pour les personnels précaires originaires et les diplômés martiniquais.

Mise en place d'un véritable plan d'aide à la préparation aux concours (formation et bourses).

Arrêt des nominations des titulaires non originaires en surnombre dans le secondaire et le primaire dès la rentrée 2009. Réemploi des non titulaires originaires.

Blocage des postes vacants et priorité d'embauche aux non titulaires originaires.

Mise en place d'un groupe de travail et de recherche sur les contenus et sur l'adaptation des programmes scolaires à la Martinique.

Mise en place d'équipes de Direction complète.

Création d'un Conservatoire des arts notamment pour les arts traditionnels

Mise en place d'un plan d'action financé par l'Etat pour la promotion de la langue et culture créole et généralisation de l'enseignement de la langue et culture créole à tous les niveaux d'enseignement dès la rentrée 2009.

Mise en place d'épreuves obligatoires de la LCR aux épreuves d'admissibilité aux concours de recrutement des enseignants notamment dans le premier degré.

Reconnaissance et équivalence des diplômes des pays de la Caraïbe.

Financement supplémentaire par l'Etat d'un plan de rénovation et de construction des établissements scolaires.

Arrêt des suppressions de postes à la rentrée 2009 : à l'UAG, dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé sous contrat.

Arrêt de la sédentarisation des Réseaux d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté. (RASED)

Elaboration d'un Programme d'ambition culturelle et programmation financière en partenariat avec les collectivités locales.

Culture

Egalité de traitement à compétence égale pour les artistes et techniciens en équipe mixte.

Révision des quotas horaires permettant l'ouverture des droits aux intermittents du spectacle

Exonération de la TVA et de l'octroi de mer pour les productions de professionnels vivant et travaillant en Martinique depuis 5 ans.

Exonération de la TVA et de l'octroi de mer sur les produits culturels créés, réalisés et distribués en Martinique.

Réduction des coûts de transport des professionnels des métiers des Arts et de la Culture et de leurs matériels.

Création de lieux de préparation et de diffusion artistique et culturelle.

Santé Social

Mise aux normes sismiques des établissements – Reconstruction des plateaux techniques-hôpitaux - Rattrapage des équipements à réaliser.

Modernisation et adaptations des structures d'accueil pour les personnes âgées et la petite enfance.

Baisse des couts prohibitifs des fournitures et services hospitaliers.

Exonération de la TVA et de l'Octroi de mer sur les produits et matériels pharmaceutiques.

Effectifs

Rattrapage

Titularisation des contractuels.

Programme universitaire complet, localement.

Démographie

Mise en place de contrat Etat/Région pour des études en faveur des étudiants pour les professions paramédicales.

Augmentation des quotas des écoles formant des infirmières et aides-soignants ouverture des écoles pour des cadres orthophonistes des IDE en psychiatrie.

Financement Etat/Région pour le développement des Maisons de Santé et structures médico-sociales.

Adaptation d'une réglementation pour les médecins étrangers.

Handicaps et minima sociaux

Relèvement du taux de l'AAH, des autres minima sociaux et développement des moyens d'accompagnement pour les familles concernées.

Aides au financement du fonctionnement des associations porteuses de projets.

Toxicomanie et errance.

Financement du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Prise en charge du public frappé d'addiction, d'errance et développement de la recherche.

Prise en charge du public frappé d'addiction, d'errance et ouverture de centres d'accueil appropriés.

Développement de la recherche.

Accès aux soins pour tous

Suppression des mesures financières qui pénalisent les patients : forfait, consultation, acte supérieur à 91 euros, dépassement d'honoraires.

Sanctions réglementaires contre les praticiens médicaux faisant obstruction à la CMU.

Santé publique

Enquête épidémiologique sur les conséquences des pesticides, de l'amiante et autres produits dangereux.

Arrêt de l'épandage aérien des pesticides.

Loi HPST : introduction de la déclinaison Hôpital Santé Outre-mer et le dispositif permettant de mettre en œuvre un plan de santé adapté à chaque DOM. Respect de la représentation des organisations syndicales.

Annulation du projet de la Loi BACHELOT.

Formation Professionnelle

Programmes de formation en vue d'occuper les emplois vacants et émergents.

Mise en place :

-d'un dispositif d'accompagnement et de formation pour tous les chômeurs (financements publics),

-de formations adaptées aux publics

Augmentation des dotations allouées à la formation professionnelle.

Création d'un observatoire du travail et de la formation professionnelle.

Mise à l'équilibre du budget de l'A.F.P.A., des organismes de formation dans le secteur social, culturel et artistique.

Renforcement des moyens consacrés à l'apprentissage.

Mise en place d'une aide significative pour la prise en charge du transport, de la restauration et de l'hébergement des stagiaires

Application de la législation en matière de plan de formation en particulier pour les entreprises de moins de 10 salariés.

Création d'une structure d'accompagnement pour l'insertion des stagiaires formés.

Assises régionales de la formation professionnelle et mise en place d'un Comité de Suivi des recommandations pourvu des moyens financiers adéquats.

Emploi

Vivre et travailler au pays.

Promotion et priorité martiniquaise à l'embauche.

Interdiction des licenciements économiques dans les entreprises qui font des profits et/ou bénéficiant des fonds publics.

Développement de la production et de l'activité économique martiniquaise y compris par l'initiative publique (collectivités...).

Application effective de la clause sociale dans les marchés publics.

Mesures et aides à l'emploi :

- Remplacement de chaque départ en retraite.

- Arrêt de l'abus des mesures qui favorisent l'emploi précaire.

- CDD de 6 mois renouvelable 1 fois puis embauche en CDI.

Insertion, Emploi et précarité

- Respect du quota des Travailleurs Handicapés(TH) en entreprise et dans les Fonctions Publiques.

- Interdiction du contrôle qui a pour seul but la suppression des droits des demandeurs d'emploi.

- Maintien d'un service public de l'emploi de proximité ; remplacement des plates formes téléphoniques (39-49) par du personnel d'accueil.

Plan de résorption de la précarité.

Adaptation de la nouvelle convention UNEDIC aux particularités locales.

Accès libre pour l'internet pour les demandeurs d'emplois.

Transformation des Emplois Contrat Aidés en emplois durables avec maintien des personnes qui les occupent.

Dialogue social

Mise en place d'un échelon martiniquais de mesures de la représentativité syndicale.

Agrément de toutes les organisations syndicales martiniquaises de salariés pour la formation économique, sociale et syndicale des salariés, prévu dans le Code du Travail.

Droit pour l'Inspection du Travail de reconnaître, sous contrôle judiciaire, l'existence des Unités Economiques et Sociale (UES).

Réouverture des négociations de branches.

Création des branches professionnelles et/ou des commissions paritaires.

Conditions de Travail

Création d'une grille d'analyse des conditions de travail Mise en place d'un observatoire des conditions de travail.

Tableau de bord des conditions de travail : santé, hygiène, harcèlement.

Instances Représentatives du Personnel :

- Elections de délégués du personnel dans les entreprises à partir de 5 salariés

- Création comité Hygiène et Sécurité, conditions de travail dans les entreprises à partir de 5 salariés.

Election dans les entreprises à partir d'un seuil de 5 salariés.

Rétablissement de l'Autorisation administrative de licenciement.

Agriculture et pêche

Reconnaissance des métiers de l'agriculture et de la pêche à la Martinique comme étant d'utilité publique.

Priorité aux produits locaux de première nécessité nécessaire aux produits de l'agro alimentaire.

Application de la clause de sauvegarde à l'agriculture, l'aquaculture et à la pêche.

Création d'un contrat d'objectif sur 5 ans des Agriculteurs, Aquaculteurs et pêcheurs en diversification.

Exonération par l'Etat des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti des terres agricoles ainsi que sur les concessions, pour les petits exploitants.

Diminution du coût des intrants.

Plan de protection des installations agricoles, aquacoles et de la pêche.

Plan de désendettement total des petits agriculteurs, aquaculteurs et pêcheurs.

Fonds d'avance aux petits agriculteurs en diversification, aquaculteurs et pêcheurs.

Appui de l'Etat pour la mise en place d'une organisation de producteurs des produits de la pêche.

Engagement de l'Etat pour qu'un revenu minimum soit appliqué aux agriculteurs, aquaculteurs et marin pêcheurs.

Application du « minimum vieillesse » pour les retraités de l'agriculture, l'aquaculture et de la pêche.

Réquisition des terres agricoles en friches afin de les consacrer à la production agricole.



T.P.E et Travailleurs Indépendants

Mise en place de mécanismes économiques, financiers et législatifs avec pour objectif la sauvegarde des TPE –ETI-, structure de services à la personne et petite enfance et leurs emplois.

Représentation légale de tous les syndicats et organisations professionnelles dans toutes les branches, les organismes paritaires au niveau local, national et international.

Réglementer la concurrence et le monopole de fait en Martinique et veiller à l'équilibre des Grands et Petits Commerces et Services pour stopper la désertification des centres villes.
